



Demission a la demande de mon employeur pour me réemployer

Par **Janaika83**, le **18/05/2013 à 15:19**

Bonjour, rnJ'ai besoin d' aide car mon cas est particulier. En effet je travaillais depuis juin 2012 dans un kiosque a saint raphael après avoir signé deux cdd de 3 mois j' ai signé mon cdi en janvier 2013. Mais mon patron a vendu son commerce.Ayant des commerces à cannes et voulant absolument me garder, il m' a demande de le suivre à cannes. Comme ses deux entreprises n' ont pas le même numéro, il m' a demande de lui faire une lettre de demission pour le kiosque de saint raphael et m' a fait signer un nouveau cdi en gardant l' ancienneté de l' ancien contrat. rnLe problème c'est que le nouveau poste ne me convient pas du tout et je voudrais partir. rnJe suis encore en période d'essai sur mon nouveau contrat et je souhaiterais partir le plus tôt possible. Alors ma question concerne les droits d'allocations chômages. Est ce que j'y aurai le droit sachant que je suis rester avec le même employeur. Est ce que cette lettre de demission va bloquer mes droits alors que j'ai toujours mon ancienneté? Merci de m'aider je suis perdue et assez stressée.

Par **DSO**, le **19/05/2013 à 20:52**

Bonjour,rnrnComme vous avez démissionné de votre poste précédent, il vous faudra justifier de 3 années d'affiliation continue, et de surcroît, c'est à l'employeur de mettre fin à votre période d'essai.rnrnCordialement,rnDSO

Par **Janaika83**, le **13/08/2013 à 13:01**

Merci j y suis rester en fait 3 mois (dans mon nouveau boulot) et mon patron m à fait une rupture conventionnelle ce qui me permet d'annuler la demission... Merci pour votre réponse.
Cordialement

Par **DSO**, le **13/08/2013** à **16:49**

Bonjour,
Tout est bien qui finit bien...
Bon courage pour la suite.
Cordialement,
DSO